



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
10-12, RUE DES COPAINS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **5 septembre 2023 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 247-2023 ci-après.

Nature et effets :

Le projet de subdivision d'un lot est non conforme :

- Le frontage du lot projeté 1 (déjà construit) sera de 24,84 mètres, alors que le règlement de lotissement 607-2023 exige un frontage minimal de 50 mètres pour les lots non desservis et riverain.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 086 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 10-12, rue des Copains, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce NEUVIÈME jour du mois d'AOÛT
deux-mille-vingt-trois.

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

M. Miguel C. Rousseau